

national, de prendre de l'argent aux provinces extrêmement prospères pour le transférer à celles qui le sont moins afin d'assurer le maintien de normes nationales dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, je crois que nous pourrions continuer de fonctionner en tant que pays.

Le point que j'essayais de faire ressortir portait sur la présence nationale. Je crois que nous pourrions discuter d'un amendement à ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité. Cet amendement viserait à promouvoir la présence fédérale dans toutes les institutions financées par les transferts fédéraux. Les écoles et les hôpitaux dans toutes les provinces devraient arborer le drapeau canadien. On ne devrait jamais se poser de questions au sujet de l'hymne national. Il devrait avoir sa place d'un bout à l'autre du pays. Si une province refuse de faire flotter le drapeau canadien ou de chanter l'hymne national, je crois sincèrement que nous devrions repenser ce genre d'arrangement.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que je présente la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute pratique habituelle de cette Chambre, à 10 heures le mardi 10 mars 1992, le Président demande au président du Conseil privé de la Reine du Canada et ministre des Affaires constitutionnelles, de faire une brève déclaration sur la reconnaissance de Louis Riel; Que les disposition du paragraphe 33(2) du Règlement s'appliquent; Qu'après les commentaires d'un porte-parole de chacun des partis, une motion relative à la reconnaissance de Louis Riel soit réputée proposée et que la question soit réputée posée et adoptée sans débat ni amendement; Qu'immédiatement après, la Chambre passe aux affaires courantes ordinaires.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, avant que nous ne donnions notre consentement, je voudrais obtenir certains éclaircissements de la part du secrétaire parlementaire.

Dans la motion qui vient d'être lue à la Chambre, on propose qu'une motion soit réputée proposée et que la question soit réputée posée et adoptée sans débat ni amendement après quelques discours. Donc, essentiellement, on nous demande d'approuver une motion dont la Chambre n'a pas encore été saisie, une motion que nous n'avons pas vue.

Initiatives ministérielles

Je voudrais que le secrétaire parlementaire m'assure que la motion qui sera présentée en sera une qui a fait l'objet de discussions entre les leaders parlementaires et les partis au cours des derniers mois.

M. Cooper: Monsieur le Président, je peux assurer au député que, lorsque je présente une motion, c'est toujours sur la foi de négociations et de discussions préalables.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, nous voici de nouveau saisis d'une question que, selon moi, le gouvernement aurait préféré laisser dans l'oubli. Il s'agit de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Pourquoi voudrait-il éviter de se faire remettre ces questions sous le nez? Allez le demander à tous ceux qui ont eu à attendre une place à l'hôpital pour une chirurgie élective, comme cela arrive dans presque toutes les régions du Canada.

Même s'il n'y avait aucun autre motif de mécontentement contre le gouvernement et le premier ministre— pas exclusivement le premier ministre— on serait mécontent à cause de cette mesure. Il subsisterait encore beaucoup d'amertume, si le premier ministre disparaissait de la scène dès demain, parce que les gens d'en face ont fait son jeu, en ce qui concerne les programmes sociaux, les coûts de l'éducation et les services de santé d'un bout à l'autre du Canada.

J'allais dire que si les Canadiens n'avaient aucune autre raison d'être en colère, ils le seraient à cause des services de santé, parce qu'il n'y a presque pas une seule famille qui n'ait eu à souffrir des mesures du gouvernement. Ne mâchons pas les mots: presque toutes ont ramassé des coups de pied au ventre de ce premier ministre et de ce gouvernement. Qu'est-ce que je veux dire par là? Qu'ils ont dû attendre un lit pour subir une opération chirurgicale élective, étant donné les compressions imposées aux provinces.

Prenons par exemple ma petite province, Terre-Neuve. À cause des compressions fédérales dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire, la petite province de Terre-Neuve—petite par sa population, mais bien plus grande par le territoire, les ressources, l'énergie de ses habitants et ainsi de suite. Cette province est l'une des plus petites du Canada par sa population puisqu'elle compte seulement un demi-million d'habitants dans l'île et au Labrador, 560 000 pour être plus précis.